

CHARTRE D'UTILISATION

DE LA

« BOURSE AUX OFFRES »

Article 1- Présentation et objectifs

Dans le cadre de sa mission en matière de développement économique, le Muretain Agglo s'engage à promouvoir l'emploi local et à soutenir les entreprises.

La page « Bourse aux Offres » du site internet de Muretain Agglo est un espace virtuel dédié à la mise en relation des demandeurs d'emploi et des employeurs.

Cette page permet, gratuitement :

- Pour les candidats, de consulter les annonces d'offre d'emploi mises en ligne par les employeurs,
- Pour l'employeur, dit « annonceur », de publier une ou plusieurs annonce(s) d'offre d'emploi
- Pour le Muretain Agglo, dit « éditeur », de faciliter la rencontre entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi du territoire communautaire.

Pour les utilisateurs et les employeurs, le site est accessible depuis : <https://bourseauxoffres.agglo-muretain.fr/offres-d-emploi>

Article 2- Conditions Générales d'Utilisation

2.1- Acceptation des Conditions Générales d'Utilisation

Avant de consulter une demande d'emploi ou de déposer une annonce d'offre d'emploi sur le site, l'utilisateur ou l'employeur doit d'abord accepter les présentes conditions générales d'utilisation. L'acceptation des conditions générales d'utilisation résultera de l'utilisation effective des services.

Dans cette hypothèse, l'utilisateur, l'employeur reconnaît et accepte que cette utilisation soit dès lors considérée par l'éditeur comme valant acceptation des présentes conditions générales d'utilisation du site. L'éditeur se réserve la possibilité de modifier en tout ou partie et à tout moment les présentes conditions générales d'utilisation du site.

L'utilisateur ou l'employeur est réputé accepter cette dernière version à chaque nouvelle connexion au service.

2.2 Conditions d'accès

Pour publier une annonce sur le site via un formulaire :

- Si l'employeur est présent sur le territoire du Muretain Agglo, il doit créer un compte à partir l'espace entreprise, dont les données sont protégées par un mot de passe.
L'accès au compte est sécurisé par la saisie d'un mot de passe associé à l'identifiant de l'employeur (numéro SIRET).
- Si l'employeur est un particulier employeur ou il n'est pas présent sur le territoire du Muretain Agglo, il doit créer un compte pour lequel un courriel et un mot de passe devront être renseignés.

L'employeur reconnaît qu'il est responsable du respect du caractère confidentiel du mot de passe associé à son compte.

En conséquence, l'employeur reconnaît être le seul et unique responsable à l'égard de l'éditeur de tous actes effectués à partir de son compte.

Si l'employeur a connaissance d'une utilisation non autorisée de son mot de passe ou de son compte, il accepte d'en informer l'éditeur sans délai soit par courriel à deveco.recrutement@agglo-muretain.fr ou soit par téléphone au 06 22 82 69 46.

En cas d'oubli du mot de passe, l'employeur peut demander la création d'un nouveau mot de passe, à partir de la page de connexion au compte.

Lorsque son compte est activé, l'employeur peut créer son annonce de demande d'emploi puis demander sa publication.

Article 3 - Publication d'une annonce de demande d'emploi

Les annonceurs devront fournir des offres d'emploi comportant l'ensemble des informations permettant la description complète du poste à pourvoir, les conditions d'accès au poste et les modalités pour candidater.

L'éditeur décline toute responsabilité quant à l'exactitude et au contenu des annonces publiées. L'annonceur en assume l'entière responsabilité.

Article 4- Modération

La publication de l'annonce de l'employeur est soumise à la validation de l'éditeur via un modérateur qui peut :

- Publier l'annonce d'offre d'emploi
- Effectuer des modifications de mise en forme et de rédaction et la publier ;
- Refuser la publication de l'annonce. Tout dépôt de formulaire d'offre qui ne respecterait pas les conditions reprises de la présente charte pourra être automatiquement rejetés par l'éditeur après information faite au dépositaire de l'annonce.

Le modérateur est désigné au sein de la direction du Développement Économique du Muretain Agglo. Il est responsable de la supervision du contenu généré par les utilisateurs sur la page « Bourse aux offres ».

Son rôle est de maintenir un environnement en ligne sûr et respectueux.

Article 5- Durée de l'annonce et mise à jour

Les offres sont publiées pour une durée de 15 jours à compter de sa mise en ligne.

A l'issue de la période de publication, l'annonce est archivée.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ce service, il est demandé de tenir informé l'éditeur dès que l'offre a été pourvue soit par téléphone au 06 22 82 69 46, soit par email à deveco.recrutement@agglo-muretain.fr.

Article 6 - Responsabilité de l'éditeur et contenu du site

Par la présente, l'éditeur exclut toute responsabilité pour n'importe quel préjudice causé directement et/ou indirectement de quelque façon que ce soit du fait de l'utilisation du site. L'engagement de l'éditeur porte uniquement sur la fourniture du service conformément aux présentes conditions. Il n'est tenu qu'à une obligation de moyens.

Notamment, l'éditeur ne sera en aucun cas responsable d'un quelconque préjudice, causé par :

- L'impossibilité d'utiliser le site ;
- Le fait que les informations sur le site soient inexactes, incomplètes ou ne soient pas actuelles ;
- Une défaillance relative à tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure tel que précisé ci-après.

Pour des raisons de maintenance technique ou d'actualisation des informations publiées ou du fait de tiers, l'accès et le fonctionnement partiel ou total du site pourront être suspendus, sans que cette interruption puisse ouvrir droit à une quelconque indemnité au bénéfice de l'utilisateur ou de l'employeur.

D'une manière générale, l'utilisateur, ou l'employeur ne pourra se prévaloir d'aucune garantie de rétablissement de connexion au site.

Les informations contenues sur ce site engagent seule la responsabilité de leur auteur et ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur lorsque ce dernier n'est pas l'auteur de ces informations.

L'éditeur ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, et n'assume aucune responsabilité relative à l'utilisation de la page « Bourse aux offres ».

En aucun cas, l'éditeur ou un tiers impliqué dans la création du site ne sont responsables, ni ne peuvent être redevables à un utilisateur ou tout autre personne, des dommages directs ou indirects, spéciaux, particuliers ou accessoires découlant de l'utilisation du site ou d'un autre site relié par un hyperlien, notamment des pertes de profit, de l'interruption des affaires, des pertes de programmes ou d'autres données du système de gestion de l'information de l'utilisateur ou autre, même si l'éditeur est expressément informé que des dommages sont possibles.

L'éditeur ne donne pas de garantie quant à la qualité, l'exactitude, l'actualité, l'ordre ou l'exhaustivité de l'information ou des documents dans le site, et n'est tenu à aucune mise à jour de ces informations.

Les autres documents sont présentés à titre informatif et ne sauraient engager l'éditeur.

Article 7 - Accès au site

L'éditeur met en œuvre tous les moyens nécessaires pour rendre et maintenir accessibles tous les services disponibles sur son site.

A cet égard, l'éditeur souscrit une obligation de moyens. A ce titre, la responsabilité de l'éditeur ne saurait être recherchée dans les cas suivants :

- Interruptions momentanées pour la mise à jour de certains fichiers ;
- Difficultés de fonctionnement ou interruption momentanée des services indépendamment de la volonté de l'éditeur, notamment en cas d'interruption des services d'électricité ou de télécommunication ;
- Interruptions momentanées des services, nécessaires à leurs évolutions ou maintenance ;
- Défaillance ou dysfonctionnements du réseau Internet dans la transmission de messages ou documents ;
- Interruption définitive des services pour quelque raison que ce soit.

L'éditeur ne saurait encourir aucune responsabilité au cas où l'utilisateur, le ou l'employeur subirait un dommage lié à l'utilisation du réseau Internet, par exemple une perte de données ou une contamination par virus.

Article 8 - Respect et intégrité du site

L'utilisateur, ou l'employeur s'engage à ne tenter aucune action qui pourrait menacer l'intégrité du site.

Article 9-Protection des données

Le formulaire de dépôt d'une annonce sur le site internet de la page « Bourse aux offres » contient des informations relatives à des données personnelles (identité et coordonnées de l'entreprise).

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations vous concernant.

Ce droit peut être exercé en envoyant un mail à la Direction du Développement Economique ou en prenant contact avec le Délégué à la Protection des Données.

Vos données sont conservées dans notre système informatique sans limite de temps. Toutefois vos informations peuvent évoluer lors des mises à jour ou

suppression à votre initiative ou bien lors d'enquêtes de mise à jour conduite par la Direction du Développement Economique du Muretain Agglo.

En cas de difficulté dans la gestion de vos données personnelles, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 10 -Processus de résolution d'un différend

En cas de différend entre les utilisateurs de la plateforme, ceux-ci sont encouragés à tenter de le résoudre par le biais de la médiation. Ils peuvent contacter les administrateurs de la plateforme pour faciliter ce processus.

Si la médiation ne permet pas de résoudre le conflit, les utilisateurs peuvent recourir à un processus d'arbitrage, dans lequel un tiers neutre et impartial sera désigné pour examiner les différents points de vue et proposer une solution équitable.

En dernier recours, si aucune des étapes précédentes n'a permis de résoudre le conflit, les utilisateurs conservent le droit de recourir aux voies légales appropriées pour régler le différend.